



**FFHANDBALL**

1 rue Daniel Costantini  
CS 90047 – 94046 Créteil Cedex

**Demande de désignation de  
Juges Arbitres**

à envoyer par mail au moins  
15 jours avant la date de la rencontre  
à :

f.garcia@ffhandball.net  
j.marteau@ffhandball.net

ce formulaire est à utiliser  
uniquement pour les rencontres  
de niveau LNH LFH

un tournoi  
 une rencontre  
 avec un club étranger  
cocher la case correspondante

niveau de jeu	
<input type="checkbox"/>	<b>LNH</b>
<input type="checkbox"/>	<b>LSL (D1)</b>
<input type="checkbox"/>	<b>PROLIGUE (D2)</b>
<input type="checkbox"/>	<b>LFH</b>
<input type="checkbox"/>	<b>LBE (D1)</b>

cocher la case correspondante

<b>LIGUE</b>	
Date(s) du match / tounois	Horaires (S) :
<b>Club demandeur Nom et qualité du demandeur :</b>	
<b>LIEU de la rencontre :</b>	

EQUIPES INVITEES

Coordonnées de la personne en charge de l'organistaion (obligatoire)	
NOM Prénom :	
Téléphone :	
adresse @ :	

si organisation sous forme tournoi merci de nous indiquer l'ordre des rencontres avec jour et horaires

**Fait à :**

**Le :**

**Signature et cachet du club :**

**TOURNOIS, RENCONTRES AMICALES**

**139 PRINCIPES**

Est considéré comme rencontre ou tournoi amical toute rencontre hors compétitions et qui est ouverte au public.  
Toute rencontre amicale ou tournoi doit faire l'objet d'une déclaration dans le logiciel fédéral Gesthand, indiquant le niveau de jeu de l'équipe de référence.  
La validation sera automatique pour tous les niveaux

**140 ARBITRAGE**

Il appartiendra au club organisateur de saisir la conclusion de match correspondante dans Gest'hand.  
Il appartiendra aux clubs organisateurs de rechercher des juges arbitres pour officier sur leur rencontre.

La DNA désigne des juges-arbitres nationaux sur des rencontres auxquelles participent des équipes de niveau LNH et LFH ainsi que des équipes étrangères, suivant une demande écrite envoyée par mail au DNA.

La CTA désigne des juges arbitres territoriaux sur des rencontres où auxquelles participent des équipes de tous niveaux territoriaux.

**142 RESTRICTIONS**

Un club ne saurait se prévaloir d'une déclaration d'organisation amicale pour solliciter une modification de date de rencontre, en référence à l'article 94 des présents règlements.

**143 FEUILLE DE MATCH**

Une feuille de match électronique est établie avant chaque rencontre ou tournoi amical. Les résultats et la feuille de match sont transmis aux instances intéressées